

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA  
N° 3476/C.A.C.

Astrida, le 15 décembre 1950.

RECOMMANDE

ASTRIDA



Messieurs,

Veillez trouver en annexe un chèque n° 199410 d'un montant de VINGT-HUIT MILLE QUATRE(28.004,-) FRANCS en paiement de vos factures n°s 847 et 2704 du 12 décembre 1950 pour fourniture et transport de 20 fûts d'essence aux C.A.C. d'Astrida.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

A Messieurs PIRONT & THIRY  
&

U S U M B U R A .

*Chenon.*

